

Echanges avec l'EFRAG sur les projets de normes de reporting de durabilité pour les PME

ANC, le 13 mai 2024

Bonjour à tous et bienvenue à cette session interactive avec l'EFRAG sur ses projets de normes de reporting de durabilité pour les PME, LSME et VSME.

Je voudrais d'abord remercier l'EFRAG et Patrick de Cambourg ; remercier Patrick qui est avec nous ce matin à l'ANC et remercier l'EFRAG dont il préside le Board de durabilité pour avoir préparé des normes pour les PME n'entrant pas dans le périmètre du reporting obligatoire. On le sait, les PME c'est 25 millions d'entreprises dans l'Union et si le reporting de durabilité sera directement obligatoire pour les quelques-unes dont les titres sont listés sur un marché réglementé de l'Union ou qui sont des institutions financières assujetties – moins de 80 au total en France – pour la très grande majorité d'entre elles, le reporting de durabilité sera une réponse à leurs donneurs d'ordres ou aux institutions financières qui les financent ou les assurent, voire à une démarche volontaire de prise en compte des enjeux de la durabilité dans leur modèle d'affaires.

Il est particulièrement important que ces démarches soient canalisées pour éviter la multiplication d'approches différentes qui noieraient nos PME sous des demandes non coordonnées. L'enjeu de ces normes volontaires est donc immense ; au-delà de la prise en compte de la durabilité par les PME, c'est bien d'alléger leurs charges de reporting à venir dont il s'agit. Et ne nous trompons pas, c'est l'acceptabilité sociale de la démarche CSRD qui est en jeu : les PME, dans l'Union, c'est 100 millions de travailleurs ; il faut convaincre et ce qui est déjà complexe à intégrer pour les grandes entreprises, rappelons-nous le vote difficile au Parlement Européen sur l'acte délégué établissant les 12 normes « sector agnostic », ne peut induire des charges disproportionnées pour les PME.

Nous n'avons donc pas droit à l'erreur.

La Place française s'est ainsi fortement mobilisée pour que ces normes PME répondent au mieux aux besoins. L'ANC a formé un groupe de travail, sa Commission spécialisée sur l'information de durabilité puis son Collège ont longuement évoqué le sujet, la Ministre Olivia Grégoire et la CPME ont effectué

un « test PME », le sujet a été évoqué avec la Banque de France qui travaille à la mise en œuvre d'un indicateur climat couvrant les PME.

Je voudrais donc partager avec vous ce matin les conclusions préliminaires sur lesquelles la Place converge et qui devraient être reprises par de nombreuses parties prenantes dans leur réponse aux deux consultations. Elles traduisent une volonté de réussir la mise en œuvre des ambitions de la CSRD.

Dans cette perspective, le diagnostic unanime de la Place est que le projet actuel de LSME pour les PME cotées scellerait le rejet de la CSRD. Ces normes sont inadaptées aux entreprises directement couvertes et très disproportionnées, notamment en tant qu'elles sont censées constituer la limite haute de ce que les grandes entreprises peuvent demander aux PME de leur chaîne de valeur, le « cap in the value chain ».

Inadaptées car, au moins pour les entreprises françaises couvertes par ce reporting obligatoire, leurs activités sont concentrées sur quelques secteurs peu concernés par un reporting généraliste : foncières, biotechs, banques de gestion de patrimoine, sociétés de services,... Disproportionnées car ces PME cotées ont très souvent beaucoup moins de 250 salariés et pour les PME non cotées, l'ambiguïté qui entoure la notion de « cap in the value chain » les expose à des questionnements multiples.

Par contre, le projet de VSME a été très bien reçu. Au prix d'ajustements à la marge il apparaît pertinent de le retenir au titre de la norme LSME. La Place converge ainsi vers le souhait d'avoir, en substance, une approche unique pour l'ensemble des PME, globale et obligatoire pour celles dont les titres sont cotés sur un marché réglementé de l'Union, volontaire et modulaire pour les autres.

Par rapport au projet VSME actuel, il conviendrait :

- D'apporter des compléments à la marge :
 - Présentation rapide de l'entreprise (dans le module de base)
 - Introduction de certaines informations exigées par d'autres réglementations européennes ; je pense en particulier aux PAI obligatoires de SFDR.
 - Certaines informations pourraient être utilement transférées d'un module à l'autre
- Par ailleurs, une orientation indicative serait nécessaire pour aider les PME opérant dans des secteurs sensibles à se concentrer sur les vrais enjeux de durabilité de leur secteur d'activité.

Ainsi amendée, la norme VSME deviendrait la norme LSME après une fusion des trois modules et une restructuration par thèmes homogènes. De son côté, la norme VSME garderait son approche modulaire avec ses trois composantes.

Après cette rapide introduction, je vais laisser Patrick de Cambourg réagir à cette proposition qui est, je le reconnais, assez radicale ; comme il a eu l'occasion de rencontrer les parties prenantes de terrain dans de nombreux pays de l'Union, il nous dira quelles sont les orientations des autres pays.

Après la première réaction de Patrick j'inviterai les divers participants, sur place ou à distance, à échanger avec nos collègues de l'EFRAG.

Patrick je vous passe la parole.